



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 14 septembre 2016

À une séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 13 septembre 2016 à dix heures (10h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Monsieur Denis Chalifoux, président, madame Nicole Davidson, vice-présidente, Serge Chénier, secrétaire-trésorier.

Étaient également présents Sébastien Lajoie, directeur et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Étaient absents: Messieurs Richard Forget et Guy Drouin, membres

Mot de bienvenue du président

2016-09-025

Adoption d'un règlement relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Régie incendie des Monts

CONSIDÉRANT QUE

selon les prévisions budgétaires pour l'année 2016, le total des charges des activités de fonctionnement est de 409 673 \$ et le total des activités d'investissement s'élèvent à la somme de 143 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à une séance régulière de ce conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2016;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 100 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-026

Adoption d'un règlement relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie incendie des Monts

CONSIDÉRANT QUE

selon les prévisions budgétaires pour l'année 2017, le total des charges des activités de fonctionnement est de 1 576 847 \$ et le total des activités d'investissement s'élèvent à la somme de 149 309 \$;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à une séance régulière de ce conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2016;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 101 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-027

Adoption d'un règlement pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE

selon les prévisions budgétaires pour l'année 2016, le total des charges des activités de fonctionnement est de 409 673 \$ et le total des activités d'investissement s'élèvent à la somme de 143 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de prélever les sommes, par le biais de quotes-parts, entre les municipalités liées à l'entente de la Régie incendie des Monts;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités liées à l'entente ont accepté, par résolution de leur conseil respectif, le mode de financement des charges de la Régie incendie des Monts par l'établissement de quotes-parts;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à une séance régulière de ce conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2016;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 102 pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2016.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-028

Adoption d'un règlement pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE

selon les prévisions budgétaires pour l'année 2017, le total des charges des activités de fonctionnement est de 1 576 847 \$ et le total des activités d'investissement s'élèvent à la somme de 149 309 \$;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de prélever les sommes, par le biais de quotes-parts, entre les municipalités liées à l'entente de la Régie incendie des Monts;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités liées à l'entente ont accepté, par résolution de leur conseil respectif, le mode de financement des charges de la Régie incendie des Monts par l'établissement de quotes-parts;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à une séance régulière de ce conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2016;

il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 103 pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2017.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-029

Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 1 756 450,00 \$ pour l'acquisition du matériel roulant et équipements des services incendie

CONSIDÉRANT QU'

il est à propos et dans l'intérêt de la Régie de faire l'acquisition du matériel roulant et équipements des services incendie ;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à une séance régulière de ce conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2016;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 104 pour décréter un emprunt et une dépense de 1 756 450,00 \$ pour l'acquisition du matériel roulant et équipements des services incendie.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du présent règlement.

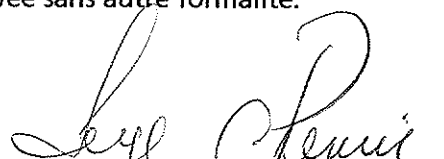
QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.


Denis Chalifoux, président


Serge Chénier, secrétaire-trésorier